



MUTUELLE : APPEL A MANIFESTER !

Rappel des faits en novembre

- Le 4 novembre, Mr Rouaix a reçu la commission de suivi composée des 5 Organisations Syndicales et de 2 représentants du CCE. Le PDG n'a fait qu'afficher son mépris envers les **1 600** signataires de la pétition, les représentants syndicaux, et les salarié-e-s, écoutant sans bien entendre nos arguments et demandes (et 1800 signataires à ce jour).

- Le 27 novembre, la réunion paritaire sur la mutuelle n'a duré que 20 mn, où la direction a fait une proposition intermédiaire. La cotisation conjoint serait de **30,62 € en 2016** puis **40,83 € en 2017**, cependant pour combler le manque à gagner la cotisation des salarié-e-s passerait à 2,78% au lieu de 2,64%.

Cela donne pour 2016 le tableau ci-dessous (pour 2017 et après ce sera 10 € de plus)

Le coût des options s'élèverait à (**2,54 € / 2,22 €**) sans forcément atteindre le même niveau de garantie actuel, encore en discussion.

Cotisation pour un salarié seul

Cotisation pour un salarié et son conjoint

saalaire mensuel	Actuel	Futur en 2016	Ecart		saalaire mensuel	Actuel	Futur en 2016	Ecart
1 000 €	10,40 €	12,82 €	+ 2,43 €		1 000 €	14,10 €	45,66 €	+ 31,56 €
2 000 €	20,79 €	23,11 €	+ 2,31 €		2 000 €	28,19 €	55,95 €	+ 27,75 €
3 000 €	31,19 €	33,39 €	+ 2,20 €		3 000 €	42,29 €	66,23 €	+ 23,94 €
7 000 €	68,39 €	74,54 €	+ 6,15 €		7 000 €	94,29 €	107,38 €	+ 13,09 €
10 000 €	96,14 €	105,40 €	+ 9,26 €		10 000 €	133,14 €	138,24 €	+ 5,10 €
15 000 €	142,39 €	132,96 €	- 9,42 €		15 000 €	197,89 €	165,80 €	- 32,08 €

La direction ne fait plus d'économie sur notre dos, mais ne participe en rien à l'augmentation que supporte les salarié-e-s.

En effet, les cotisations supplémentaires ne sont payées que par les salarié-e-s (cotisations des salarié-e-s + sur-cotisations des conjoint-e-s).

Aujourd'hui, ou en est-on ?

La Direction évolue peu sur ses positions :

- elle **supprime toute cotisation sur la tranche C** des salaires (elle **pèse 1,7M€** de la masse salariale, ce qui apporte environ **50K€** de cotisation).

Ce manque à gagner sera pris dans la poche des salarié-e-s qui n'ont pas la chance d'avoir ce niveau de rémunération : **INJUSTICE !**

- elle **ne réduit plus sa participation dans le financement de la mutuelle** : mais elle ne participe pas à l'augmentation du montant total des cotisations:

INJUSTICE !

- elle **veut garantir l'équilibre du régime** (environ **3%** de déficit en 2014, soit **170K€**) en **s'acharnant sur les familles et particulièrement celles pour lesquelles le salaire Gfi est parmi les plus faibles** (rappel : pour les salarié-e-s rémunéré-e-s à 2500 €/mois, cela coûtera environ **25€ de plus par mois**

en cotisation « avec conjoint » en 2016, et **35€ de plus à partir de 2017**), soit **1,2 M€ de plus pris dans les poches des salarié-e-s** : **INJUSTICE !**

APPEL A LA GREVE le 8 DECEMBRE 2015!

Le **8 décembre** vous pouvez manifester votre mécontentement en vous rassemblant à **10h ou à 15h 30** en bas de votre immeuble en portant votre badge.

Vous pouvez aussi cesser le travail pendant 1h, 2h, 4h ou la journée comme vous le souhaitez. (1h de grève c'est entre 12 et 20 € pour la plupart d'entre nous)

Quelques infos sur la grève :

- Un-e salarié-e se mettant en grève n'a pas d'obligation de délai de préavis. Il faut cependant en informer l'employeur. Une **information préalable** permet d'éviter tout doute en termes de sécurité et de responsabilité

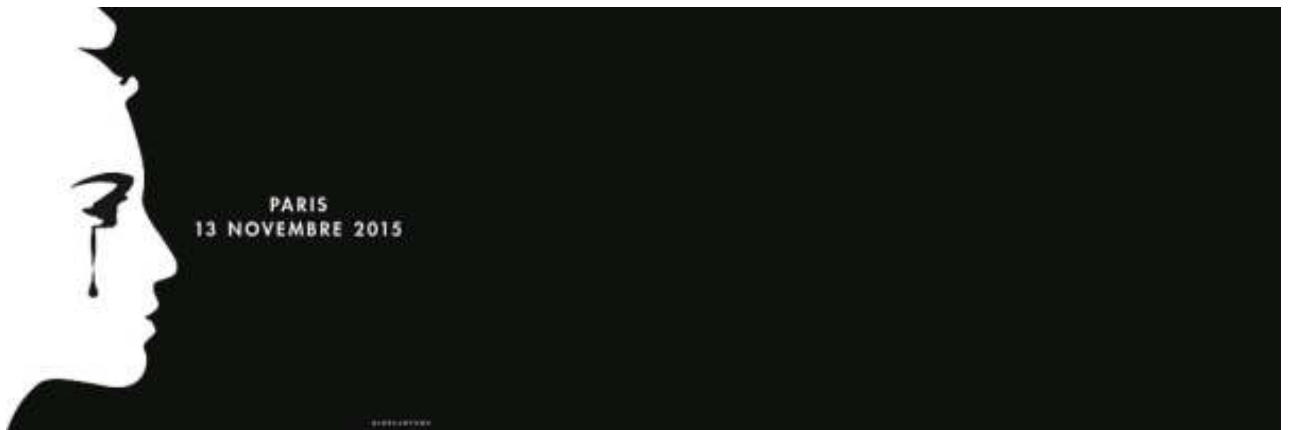
- La **retenue de salaire** est strictement proportionnelle au temps de grève, même de quelques minutes, et y compris s'agissant des salariés en forfait jours. En outre, aucune mesure discriminatoire telle qu'une suppression de prime ou d'augmentation ne pourra avoir lieu.

-Article L1132-2 du code du travail : "Aucun salarié **ne peut être sanctionné**, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire (...) en raison de l'exercice normal du droit de grève."

- La saisie sur le **CRA** se fait en choisissant la rubrique "NP" et en indiquant le temps précis travaillé le 8 décembre et en indiquant en commentaire "Grève de xx heures".



FACE À LA BARBARIE, SOLIDARITÉ ET UNITÉ



Suite aux attentats qui ont frappé Paris le 13 novembre, la commission exécutive de la CFDT appelle à l'unité, au rassemblement et au sang-froid.

Les actes commis ce vendredi 13 novembre à Paris ont franchi un seuil dans l'ignominie, la lâcheté et la barbarie. La CFDT, ses militants et adhérents s'inclinent devant les victimes, leurs familles et leurs proches. Elle rend hommage aux citoyens, fonctionnaires, salariés et bénévoles qui se sont mobilisés pour porter assistance aux victimes et rétablir la sécurité.

Les auteurs et les commanditaires de ces massacres horribles veulent installer la peur, la division et semer la haine. Leurs cibles sont la démocratie et les valeurs républicaines.

La CFDT appelle à l'unité, au rassemblement et au sang-froid. La vigilance et la fermeté face au terrorisme sont indispensables. Rien ne nous détournera de notre action pour une société fraternelle et un monde libéré de toutes les formes de fascisme et de fondamentalisme.

Communiqué intersyndical **CGT - CFDT - CFE-CGC - CFTC - Unsa - Solidaires - FSU**

Après les attentats effroyables commis cette nuit à Paris, les organisations signataires CGT - CFDT - CFE-CGC - CFTC - Unsa - Solidaires - FSU assurent de leur solidarité toutes les personnes et leurs proches qui en ont été victimes.

En frappant indifféremment la population, en ciblant des lieux de culture, de sport ou tout simplement de loisirs et de rencontres amicales, fréquentés par beaucoup de jeunes, les terroristes envoient un message clair : c'est bien toute la société qui est aujourd'hui visée. C'est pourquoi le mouvement syndical, tout comme il s'était rassemblé après les attentats de janvier dernier, exprime ensemble son émotion mais assure aussi que rien ne saurait remettre en cause sa détermination à lutter contre toutes les atteintes à la démocratie, à la paix et aux libertés.

Comme elles l'avaient fait au début de l'année 2015 en décidant de travailler sur toutes les incidences pour le monde du travail, matérialisé par le texte "Vivre ensemble, travailler ensemble", les organisations syndicales se retrouveront très prochainement pour poursuivre leurs échanges sur la situation créée par ces attentats et leur engagement pour lutter contre les replis, les stigmatisations, les divisions, contre toutes tentatives de terreur dans lesquelles veulent nous enfermer les terroristes, afin de continuer à faire société ensemble.

NOS VALEURS CONTRE LA HAINE

Publié le 17 novembre 2015

Les actes de barbarie perpétrés le 13 novembre à Paris ont touché notre pays au cœur. 129 personnes sont mortes, de nombreuses autres ont été blessées et le pays tout entier meurtri. Nos pensées vont avant tout aux familles des victimes et à leurs proches. Nous sommes à leurs côtés. Nous soutenons également tous les personnels qui montrent tant de conscience professionnelle, de bravoure et d'abnégation dans cette épreuve.

Les auteurs et les commanditaires de ces massacres horribles veulent installer la peur, la division et semer la haine. Leurs cibles sont la démocratie et les valeurs républicaines. À nous, citoyens de France, d'être à la hauteur. Ne tombons pas dans le piège tendu ! Plus que jamais, notre démocratie et notre humanité réclament l'unité et le rassemblement. Aux fascismes et fondamentalismes de tous bords, opposons notre démocratie.

Mieux que brandir en étendard notre devise républicaine, « Liberté, égalité, fraternité », faisons-la vivre !

Laurent Berger
Secrétaire général de la CFDT
<https://laurentberger.cfdt.fr/portail/blog/>

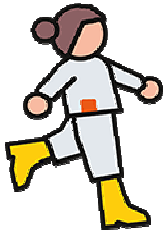


À voir ou à revoir de toute urgence **Timbuktu !**

Aussi appelé Le Chagrin des oiseaux, Timbuktu est un film dramatique franco-mauritanien réalisé par Abderrahmane Sissako, sorti en 2014.

EA / EP

Depuis février 2015, les EADP (Entretiens Annuels de Développement Personnel) ne sont plus réalisés sous la forme connue jusque-là. Les **EADP** sont remplacés par des **EA** (Entretiens Annuels) et des **EP** (Entretiens Professionnels).



AUDITEUR

- ✓ L'auditeur est le manager, ou un auditeur défini par le manager.
- ✓ Les deux entretiens sont effectués par le même auditeur.
- ✓ Son nom apparaît dans Talent Soft.

Entretien Annuel EA

- ✓ L'EA a une fréquence annuelle.
- ✓ L'EA porte sur l'évaluation du salarié-e, au regard des objectifs assignés et des résultats atteints.
- ✓ L'EA doit être privilégié pour soumettre les demandes d'augmentation de salaire, de promotion et de formation.



Entretien Professionnel EP

- ✓ L'EP a une fréquence bisannuelle (tous les 2 ans).
- ✓ L'EP porte sur l'évolution professionnelle du salarié-e.

EA / EP

- ✓ L'EA et l'EP doivent être effectués durant les heures de travail.

Grâce à la CFDT
je connais mes droits.

BILAN D'ÉTAPE

Après 8 mois de campagne, seulement 50 % des entretiens ont été réalisés.

Si vous n'avez pas été convoqué-e, n'hésitez pas à relancer votre auditeur.

Grâce à la CFDT
je fais valoir mes droits.

En cas de difficulté, contactez vos représentants CFDT
(Coordonnées en dernière page).

PRIME DE FIN D'ANNÉE

Le demi-salaire versé en fin d'année sert à supporter les dépenses liées aux fêtes de fin d'année. Aussi, la **CFDT** considère qu'il serait judicieux que cette somme soit versée avec le salaire de novembre (avant les fêtes) au lieu de celui de décembre (après les fêtes).

La **CFDT** rappelle que le versement de la paie de décembre se faisait auparavant en deux fois; la prime de fin d'année était versée mi-décembre, le salaire proprement dit était versé en fin de mois. La Direction s'est affranchie de cet usage, sans aucune négociation avec les organisations syndicales. La **CFDT** dénonce cette dérive, et revendique le rétablissement du versement de la prime de fin d'année mi-décembre.

La Direction reste sourde... Qu'à cela ne tienne ! Les salarié-e-s ont toujours la possibilité de **faire une demande d'acompte pour le 15 du mois**.

Anticipez ! Pensez à demander votre acompte sur salaire.



CONGÉS PERDUS

Sur les 7 000 salarié-e-s de l'UES :

- ➔ **858 salarié-e-s**, soit 14,4 % de l'effectif, n'ont pas pris la totalité de leurs **CP**.
Il leur restait en moyenne, au 31 mai 2015 **0,8 jour**.
- ➔ **731 salarié-e-s**, soit 14 % de l'effectif, n'ont pas pris la totalité de leurs **RTT**.
Il leur restait en moyenne, au 31 août 2015 **0,35 jour**.



La CFDT invite les salarié-e-s concerné-e-s à se rapprocher de leurs représentants CFDT (Coordonnées en dernière page)

PROCHAINS COMITÉS SALAIRES

Les prochains comités salaires se dérouleront en 2016.

Les dates ne sont pas encore connues des salarié-e-s.



MARCHE MONDIALE POUR LE CLIMAT NON AUTORISÉE



Dans le cadre de la COP 21 qui se déroule à Paris du 30 novembre au 11 décembre, une grande marche citoyenne était prévue à Paris, rassemblant l'ensemble des représentants de la société civile, associations et syndicats. La CFDT était très mobilisée pour la réussite de cet événement.

Cependant, dès le soir des terribles attentats du vendredi 13 novembre, les différentes initiatives de manifestation ont été compromises.

La COP 21 se tiendra bien au Bourget avec l'espace de négociation, ainsi que la tenue des activités prévues dans l'espace « Générations climat » dédié aux acteurs de la société civile.

Le gouvernement a annoncé l'interdiction de la Marche mondiale pour le climat du 29 novembre 2015 à Paris ainsi que des marches programmées dans les grandes villes de France. La CFDT a pris acte de cette décision et la respectera.

La coalition climat 21¹ partage également cette analyse et travaille d'ores et déjà à ce que la France soit représentée dans chaque mobilisation organisée dans le Monde entier le 29 novembre.

Cependant, certaines associations et organisations pourraient appeler localement à braver l'interdit.

La CFDT appelle tous les militants, adhérents et sympathisants à ne participer à aucune action qui n'aurait pas reçu l'autorisation des pouvoirs publics.

¹ La « Coalition climat 21 » regroupe plus de 130 organisations de différents horizons : ONG environnementales, associations de solidarité internationale, mouvement sociaux et syndicats, dont la CFDT.





DES ACQUIS QUI VOUS CHANGENT LA VIE

**LA CFDT SIGNE DES ACCORDS ET S'ENGAGE. ELLE OBTIENT DE NOUVEAUX DROITS
QUI SÉCURISENT LE PARCOURS PROFESSIONNEL DES SALARIÉS:**

- Encadrement du temps partiel: les contrats à temps partiel passent à 24h/semaine minimum.
- Complémentaire santé obligatoire: l'accès aux soins est garanti pour tous les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise.
- CDD, intérimaires et chômeurs: les droits rechargeables permettent d'allonger la période d'indemnisation chômage.

CFDT.FR

**S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS**



CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant-e-s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr	
	Valérie DEFLANDRE	cfdt.valerie@gmail.com	
	Patrick LOU	plou.cfdt@free.fr	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr	
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr	
Sud-Ouest	Didier GUERIN	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr
-------	--------------	--

Hors UES

GFI CHRONO TIME

Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com
-----------------	--

COGNITIS

Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com
------------------	--

GFI CONSULTING

Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr
---------------	--

GFI INFOGEN SYSTEM

Contact CFDT	cfdt.infofen@gmail.com
--------------	--

GFI INFORMATIQUE TELECOM

David CATHERINE	dvlbrcat@free.fr
-----------------	--

